

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2021
A 19 HEURES**

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le

15 MARS 2021

ID : 085-218502235-20210309-DEL2021_03_04-DE

Le **NEUF MARS DEUX MILLE VINGT ET UN A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE-HERMINE sous la présidence de **M. Philippe BARRÉ, Maire**.

		Nombre de Conseillers Municipaux	
Date de convocation du Conseil Municipal :	02.03.2021	- en exercice	23
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	03.03.2021	- présents	23
		- votants	23

Assistaient à la réunion : **MM. BARRÉ, BAUDRY, BEAUFOR, BLANCHARD, BODET, BORDAGE, BORGET, BRUNET, CHOUC TIENDREBEGO, DAVID, GUINOT, JACQUET, LUCAS, MENARD, ORVEAU, PASCRAU, PELLETIER, PILLAUD, POUPET, PUBERT, RINGEARD, TRICHEREAU, TRUTEAU**

Secrétaire de Séance : **Mme Marie-Thérèse GUINOT**

Assistait également : **M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché Principal**

2021-03-04 REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'INSTALLATION DE RECUPERATEURS D'EAU ENTERRES

La commune de Sainte-Hermine a décidé de s'engager en faveur de l'installation de récupérateurs d'eau enterrés de grande capacité en poursuivant 3 objectifs :

- En faveur du développement durable, la commune favorise l'usage de systèmes efficaces pour préserver les ressources en eau potable. Grâce à un projet d'installation de récupérateur d'eau de pluie, chacun a la possibilité de réduire sa consommation d'eau potable, bien à préserver au regard des périodes de sécheresse estivale qui se multiplient et qui engendrent régulièrement des arrêtés préfectoraux restrictifs.
- Des économies financières non négligeables peuvent être faites. Vos factures d'eau potable se voient à la baisse, car vous pouvez utiliser l'eau de pluie collectée pour certaines tâches, en l'occurrence l'arrosage et les nettoyages.
- Au-delà des économies financières, la récupération d'eau pluviale permet également de limiter les inconvénients des rejets d'eau pluviale en zone urbaine, pour ne citer que les problèmes d'inondation et l'imperméabilisation des sols.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de règlement dont il est fait lecture, afin de mettre en application un premier volet de la politique environnementale du conseil de Sainte-Hermine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le règlement d'attribution d'une aide financière pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie enterré ;**
- **Autorise la mise en application de la procédure à compter du 1^{er} juin 2021**
- **Décide que les crédits nécessaires seront inscrits lors de l'adoption du BS 2021.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les membres présents.



Signé électroniquement par : Philippe Barre

Date de signature : 15/03/2021

Qualité : Maire de Ste Hermine

Philippe BARRÉ

Maire de SAINTE-HERMINE